

# First Phosphate et Integrals Power signent un accord de développement conjoint pour produire un précurseur de phosphate de fer III de qualité batterie respectueux de l'environnement pour l'industrie des batteries LFP

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 15 février 2024) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (OTC: FRSPF) (FSE: KD0) (« First Phosphate ») est heureux d'annoncer qu'il a signé un accord de développement conjoint (« ADC ») avec Integrals Power Limited (« IPL ») de Milton Keynes, au Royaume-Uni, pour produire un précurseur de phosphate de fer III de qualité batterie afin de fournir l'industrie des batteries au phosphate de fer au lithium (« LFP ») en dehors de la Chine.

## Cas d'affaires

- Le phosphate de fer est une substance fabriquée utilisée comme précurseur de base dans la production traditionnelle de matériau actif de cathode (« CAM ») LFP en Chine.
- Pour initier la production de batteries LFP en dehors de la Chine dans le format le plus rentable en utilisant la méthode de synthèse traditionnelle, une source de phosphate de fer précurseur produite localement est nécessaire, répondant aux exigences de production locale de la loi américaine sur la réduction de l'inflation (US Inflation Reduction Act).
- Le phosphate de fer est généralement produit en Chine à partir de sulfate de fer et de phosphate de mono-ammonium.
- Le sulfate de fer n'est pas toujours facilement disponible en quantité en tant que source de fer en dehors de la Chine.
- De plus, les flux résiduels produits lors de la production de phosphate de fer à partir de sulfate de fer et de phosphate de mono-ammonium ne sont pas facilement gérables dans les cadres de conformité environnementale européens / nord-américains.
- Un nouveau processus de fabrication de précurseur de phosphate de fer est nécessaire pour l'industrie européen et nord-américaine des batteries LFP, conforme aux normes environnementales applicables.
- Un processus de fabrication de phosphate de fer en Amérique du Nord doit être sensible aux coûts afin de rivaliser avec les producteurs de phosphate de fer en Chine, ces derniers pouvant arbitrer entre les normes de travail et environnementales entre l'Europe/l'Amérique du Nord et la Chine.

## Accord commercial

- Les parties conviennent d'entreprendre une phase initiale de développement conjoint de la technologie nécessaire à la production du précurseur de phosphate de fer pour le CAM LFP.
- En cas de succès, le développement conjoint devrait aboutir à une technologie évolutive, à faible coût et respectueuse de l'environnement pour la production de phosphate de fer III de qualité batterie (FePO<sub>4</sub>), qui pourrait être combinée avec du carbonate de lithium ou de l'hydroxyde de

lithium pour produire du CAM LFP.

- En cas de succès, les parties conviennent de travailler en collaboration pour mettre immédiatement ce processus en production à grande échelle.
- Dans la mesure du possible, First Phosphate fournira les matières premières pour fabriquer le phosphate de fer III à partir de son concentré de phosphate (source de APP) et de sa magnétite (source de fer).
- La propriété intellectuelle développée pour produire le phosphate de fer III sera co-détenue par First Phosphate et IPL.
- L'effort requis pour développer la technologie de la phase initiale est estimé à jusqu'à 9 mois pour la création d'une ligne pilote complète. Parallèlement, les parties élaboreront des plans d'expansion à grande échelle pour la technologie.
- La recherche et le développement de cette initiative seront effectués par IPL. Pour soutenir le développement, First Phosphate versera 250 000 USD à IPL. Le solde des coûts de développement de la phase initiale sera financé par IPL.
- First Phosphate s'est vu accorder une option d'achat d'actions pour acquérir 2,7 % des actions du capital d'IPL au coût de 500 000 £, pouvant être exercées jusqu'au 1er mars 2026. First Phosphate accepte de payer une pénalité de 10 000 £ si plus de 75 % des options expirent sans avoir été exercées. First Phosphate détient actuellement 7 386 actions d'IPL, représentant 0,6 % de la société.

### **À propos de First Phosphate Corp.**

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

### **À propos d'Integrals Power Limited**

IPL est une entreprise de nanomatériaux pour batteries de nouvelle génération qui s'est engagée à accélérer la recherche, le développement et la commercialisation de batteries lithium-ion. L'équipe d'entrepreneurs, de scientifiques et d'ingénieurs a procédé à une vérification et à une validation complètes du marché pour élaborer sa stratégie de développement de matériaux de batterie commercialement réalisables. Cette vaste étude de marché a permis d'accélérer le développement et la production de matériaux de cathode de batterie haute performance, rentables et évolutifs pour les batteries LFP/LFMP, dont IPL est propriétaire. Les derniers résultats de l'IPL en matière de développement de matériaux pour batteries permettent d'obtenir des cellules économiques plus performantes que les alternatives conventionnelles.

### **Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

Bennett Kurtz, CFO

[bennett@firstphosphate.com](mailto:bennett@firstphosphate.com)

Tel: +1 (416) 200-0657

Relations avec les investisseurs : [investor@firstphosphate.com](mailto:investor@firstphosphate.com)

Relations avec les médias : [media@firstphosphate.com](mailto:media@firstphosphate.com)

Site Web : [www.FirstPhosphate.com](http://www.FirstPhosphate.com)

### **Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :**

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

-30-

### **Informations prospectives et mises en garde**

*Ce communiqué de presse contient certaines déclarations et informations qui peuvent être considérées comme des « déclarations prospectives » et des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous les cas, les déclarations prospectives et les informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective telle que « plans », « objectifs », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est prévu », « une opportunité existe », « est positionné », « estime », « a l'intention de », « suppose », « anticipe » ou « n'anticipe pas » ou « croit », ou des variations de ces mots et expressions ou des déclarations que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seront » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront réalisés » et d'autres expressions similaires. De plus, les déclarations contenues dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont des déclarations prospectives, y compris, entre autres, les activités d'exploration et de production planifiées de la Société, les propriétés et la composition de tout phosphate extrait, les plans de la Société pour l'intégration verticale dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines, les projets d'intégration verticale de la société dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines, les relations commerciales fructueuses entre First Phosphate et IPL, le développement réussi de la technologie par IPL, tel que décrit, y compris son coût relatif, et la conformité du produit développé avec les normes environnementales et les cadres de conformité européens et nord-américains, ainsi qu'avec la loi américaine sur la réduction de l'inflation, la capacité des parties à développer avec succès la technologie et la disponibilité du financement pour les phases futures de développement et de production.*

*Ces déclarations et autres informations prospectives reposent sur des hypothèses et des estimations que la Société estime appropriées et raisonnables dans les circonstances, y compris, sans s'y limiter, les attentes de résultats commerciaux à long terme de la Société compte tenu de sa courte histoire d'exploitation ; attentes concernant les recettes, les dépenses et les opérations ; la Société ayant suffisamment de fonds de roulement et la capacité de sécuriser un financement supplémentaire nécessaire pour l'exploration des intérêts miniers de la Société ; attentes concernant le potentiel de minéralisation, le mérite géologique et la faisabilité économique des projets de la Société ; attentes concernant les programmes de forage et les impacts potentiels des programmes de forage réussis sur la durée de vie de la mine et de la Société ; estimations des coûts d'exploration et de programme d'exploration ; attentes concernant les problèmes environnementaux éventuels pouvant affecter les programmes d'exploration planifiés ou futurs et l'impact potentiel de la conformité aux lois et réglementations environnementales existantes et proposées ; réception et timing des permis d'exploration et d'exploitation et autres approbations de tiers ; régulation gouvernementale des opérations d'exploration et de développement miniers ; attentes concernant les problèmes sociaux ou locaux qui peuvent affecter les programmes d'exploration et de développement planifiés ou futurs ; attentes entourant les tendances économiques mondiales et les avancées technologiques ; et le maintien de l'emploi du personnel clé par la Société.*

*Il ne peut être garanti que de telles déclarations se révéleront exactes et les résultats réels et les*

événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans de telles déclarations. Les facteurs importants pouvant entraîner des résultats réels différents des attentes de la Société comprennent : une histoire d'exploitation limitée ; un risque élevé de faillite commerciale ; aucun bénéfice ou revenu significatif ; des ressources limitées ; un flux de trésorerie négatif provenant des opérations et une dépendance au financement de tiers ; l'incertitude du financement supplémentaire ; pas de dividendes ; des risques liés à d'éventuelles fluctuations de revenus et de résultats ; des risques assurés et non assurés ; des litiges ; la dépendance à la direction et au personnel clé ; les conflits d'intérêts ; l'accès aux fournitures et aux matériaux ; les dangers de l'exploration minière et la responsabilité et les dommages connexes ; les risques liés à la santé et à la sécurité ; la réglementation gouvernementale et les incertitudes juridiques ; les propriétés d'exploration et de développement de la société peuvent ne pas être couronnées de succès et sont très spéculatives de nature ; dépendance à des tiers ; la validité de certains titres de propriété minérale de la Société peut être contestée ou défectueuse ; titre autochtone et revendications foncières ; obtention et renouvellement de licences et permis ; les risques environnementaux et réglementaires peuvent affecter négativement la société ; risques liés au changement climatique ; risques liés à l'infrastructure ; les exigences en matière de restauration des terres peuvent être contraignantes ; conditions financières mondiales actuelles ; fluctuation des prix des matières premières ; dilution ; les ventes futures par des actionnaires existants pourraient faire chuter le prix des actions de la société ; fluctuation et volatilité des prix des actions en bourse ; et les risques liés aux demandes du marché. Il ne peut être garanti que toute opportunité sera couronnée de succès, commercialement viable, achevée en temps voulu ou dans les limites du budget, ou générera des revenus, des économies ou des bénéfices significatifs, selon le cas, pour la société. De plus, la société supportera des coûts pour poursuivre une opportunité particulière, qui peuvent être importants.

Ces facteurs et hypothèses ne sont pas censés représenter une liste complète des facteurs et hypothèses qui pourraient affecter la Société et, bien qu'ils devraient être considérés avec soin, ils devraient être considérés conjointement avec les facteurs de risque décrits dans les autres documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris, sans s'y limiter, la section « Facteurs de risque » du Formulaire d'information annuel de la Société daté du 29 novembre 2023, disponible sur SEDAR à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs qui pourraient causer des actions, des événements ou des résultats réels différents de ceux divulgués dans l'information prospective ou l'information, il peut y avoir d'autres facteurs qui causent des actions, des événements ou des résultats qui ne sont pas tels que prévus, estimés ou prévus. La Société ne s'engage pas à mettre à jour les informations prospectives, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.



To view the source version of this press release, please visit <https://www.newsfilecorp.com/release/198039>